ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

logiciels

Question écrite n° 26184

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le ministre de la culture et de la communication de lui indiquer le coût représenté par l'achat de logiciels informatiques pour France Télévisions pour les années 2001 et 2002. Il souhaite également savoir quelles mesures ont été prises pour favoriser l'utilisation de logiciels libres, tels que Linux, à France Télévisions.

Texte de la réponse

L'attention du ministre de la culture et de la communication a été appelée sur le coût représenté par l'achat de logiciels informatiques pour France Télévisons pour les années 2001 et 2002. Le tableau ci-dessous présente les données sollicitées par l'honorable parlementaire.

SOCIÉTÉS	ANNÉE 2001 (en KEUR)	ANNÉE 2002 (en KEUR)
France 2251,10342,50		
France 31 108,00868,00		
France 5106,79143,36		

Ces chiffres représentent l'ensemble des achats de logiciels nécessaires aussi bien au domaine de la bureautique qu'à celui des réseaux et systèmes, comme à celui des applications propres à certains métiers. S'agissant du recours aux logiciels libres par France Télévisions, il convient d'indiquer que France 3 et France 5 ont développé, pour certains de leurs serveurs informatiques, une stratégie d'investissement dans des logiciels libres tels que Linux.

Données clés

Auteur : M. Marc Le Fur
Circonscription : Côtes-d'Armor (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 26184
Rubrique : Informatique
Ministère interrogé : culture et communication
Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 13 octobre 2003, page 7752
Réponse publiée le : 10 février 2004, page 1024